



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; Pascal DEGASPERI ; Alain FROGET ; Yannick LOMBARD ; Jean-Pierre MENUT ; Sébastien SIMION ; Robert RICHIARDONE ; Gilles TOURTET ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; Françoise PINET

Absente: MME Julie GAY-PARA ;

Absents représentés : Joris GIRARD (pouvoir à Gilles TOURTET)
Céline PIERROT (pouvoir à Françoise PINET)

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Robert RICHIARDONE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

BUDGET – COMMUNE

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice 2018 se traduit par un excédent propre de 75 313.47 €. Ce résultat est très inférieur à celui constaté l'an dernier. Compte tenu de l'excédent incorporé en 2018 soit 853 627.13 € le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 928 940.60 €.

La diminution de l'excédent s'explique notamment :

- au niveau des dépenses : par une forte augmentation des dépenses d'entretien de la voirie et de l'inscription des dépenses liées à la convention avec le SYME05 dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village
- au niveau des recettes : par la baisse des remboursements des frais de fonctionnement de l'école et de la cantine résultant de la baisse des effectifs en provenance des communes extérieures.

Dépenses	720 275.36 €
Recettes (avec excédent reporté)	1 649 215.96 €
Excédent	928 940.60 €

Section investissement : le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 44 677.82 €. Après incorporation du résultat de 2017 soit un déficit de 156 721.83 € le résultat de l'exercice 2018 reste déficitaire à hauteur de 112 044.01 €. Ce déficit s'explique notamment par l'acquisition du nouveau tracteur pour les services techniques et de l'attente du versement des subventions. Ce déficit sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Dépenses (avec déficit reporté)	467 718.23 €
Recettes	355 674.22 €
Déficit	112 044.01 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement: le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 5 632.96 €. Après incorporation du résultat de 2017 le solde excédentaire est de 23 500.79 €. Pour cette année le déficit s'explique par la hausse de la consommation électrique de la nouvelle station d'épuration et de l'augmentation de la redevance versée à l'agence de l'Eau.

Dépenses	130 223.09 €
Recettes (avec excédent reporté)	153 723.88 €
Excédent	23 500.79 €

Section d'investissement : le résultat est excédentaire à hauteur de 357 141.38 €. Au regard du résultat de 2017 incorporé au budget soit un déficit de 57 951.46 € le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 299 189.92 €. L'importance de ce résultat résulte du solde de l'emprunt souscrit pour la construction de la station d'épuration et nécessiterait le remboursement des encours de la dette.

Dépenses	138 050.12 €
Recettes (avec déficit reporté)	437 240.04 €
Excédent	299 189.92 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

Madame le Maire fait part de la fermeture probable du camping de l'Adrèch qui se traduira en 2019 par une baisse de la consommation d'eau potable.

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 2 138.44 €. Après incorporation du résultat de 2017 le solde excédentaire est de 2 801.72 €.

Dépenses	10 148.28 €
Recettes (avec excédent reporté)	12 950.00 €
Excédent	2 801.72 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

Section de fonctionnement : le résultat excédentaire constaté s'élève à 29 100.10 €. Compte tenu de la première année de fonctionnement du service aucun résultat n'a été incorporé en 2018.

Dépenses	212 102.47 €
Recettes	241 202.57 €
Excédent	29 100.10 €

Section d'investissement : le résultat déficitaire s'élève à 656.31 €. L'achat de matériel de camping n'a pas été couvert en totalité par le versement de la subvention.

Dépenses	1 001.16 €
Recettes	344.85 €
Déficit	656.31 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Les comptes administratifs des différents budgets approuvés précédemment sont en adéquation avec les comptes de gestion de la trésorerie (règle obligatoire de comptabilité)

A l'unanimité des membres présents les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DES EXERCICES COMPTABLES 2018

Madame le Maire rappelle que dans le calcul des résultats il faut ajouter aux soldes d'exécution les restes à réaliser (dépenses engagées, non mandatées et recettes notifiées). Le conseil doit délibérer sur l'affectation des résultats de chaque budget.

BUDGET – COMMUNE

- Résultat fonctionnement + 928 940.60 €
- Résultat investissement – 112 044.01 €
- Solde des restes à réaliser + 21 848 €

Le besoin de financement est donc de (-112 044.01 + 21 848 €) = - 90 196.01 €, il sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Affectation des résultats au budget :

- Report en investissement dépenses – 112 044.01 €
- Couverture besoin financement au 1068 (investissement recettes)
+ 90 196.01 €
- Report en fonctionnement recettes + 838 744.59 €

Accord à l'unanimité.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

- Résultat fonctionnement + 23 500.79 €
- Résultat investissement + 299 189.92 €
- Solde des restes à réaliser – 110.00 €

Aucun besoin de financement

Affectation des résultats au budget :

- Report en investissement recettes + 299 189.92 €
- Report en fonctionnement recettes + 23 500.79 €

Accord à l'unanimité

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Report en fonctionnement recettes + 2 801.72 €

Accord à l'unanimité.

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

- Résultat fonctionnement + 29 100.10 €
- Résultat investissement – 656.31 €

Affectation des résultats au budget :

- Report en investissement dépenses – 656.31 €
- Couverture besoin financement au 1068 (investissement recettes) + 656.31 €
- Report en fonctionnement recettes + 29 100.10 € - 656.31 € = 28 443.79 €

Accord à l'unanimité

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Madame le Maire rappelle que le secrétariat de la mairie a subi un virus informatique et propose d'inscrire les crédits relatifs à la sauvegarde déportée et à la réinstallation des logiciels horizon pour un montant de 840 €.

Accord à l'unanimité.

QUARTIER DU PARC

Madame le Maire rappelle que lors du conseil du 8 juin 2018 le conseil municipal a émis un accord de principe pour acquérir la propriété de Mr et Mme ALBRAND à hauteur de 280 000 €. La valeur vénale du bien a été fixée par les domaines à 257 500 €.

Elle propose de demander une subvention à la Région pour cette acquisition.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Région 30 % 77 250 €
- Autofinancement 180 250 €

Accord à l'unanimité.

PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE 2019

Le conseil départemental a alloué à la commune une subvention complémentaire au titre de la programmation 2018 d'un montant de 6 615.12 €.

Un appel d'offres a été lancé pour la programmation de la voirie 2019, chemin des Moulettes et Chemin de la Condamine. La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 15 mars à 14 heures.

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander une subvention au département au titre la voirie 2019.

Accord à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Plusieurs dates de réunion à retenir :

- commission chargée de l'embellissement du village le lundi 18 février à 16 heures
- commission des finances le jeudi 28 mars à 17 h 30
- conseil municipal le jeudi 11 avril à 18 heures (vote du budget)

ARRET DES CARS

Madame le Maire informe les élus qu'elle a été saisie par plusieurs administrés au sujet de l'arrêt des cars de la SCAL faisant la liaison Marseille/Grenoble. En effet, ceux-ci, à plusieurs reprises, ont refusé de s'arrêter devant le café de la gare prétextant que l'arrêt à cet endroit n'était pas signalé. Plusieurs passagers ont été ainsi obligés de descendre du car au quartier du Peyssier sur les arrêts récemment créés lors de travaux d'aménagement de la traversée du village. Madame le Maire souligne qu'elle a contacté immédiatement les services de la Région compétents en la matière.

Dans l'attente de leur réponse et afin de pouvoir apporter une réponse rapide aux usagers, Madame le Maire propose de faire réaliser par les employés une signalétique horizontale à deux endroits adaptés situés à proximité du café de la gare avec installation de panneaux de signalisation (arrêt des cars). Les emplacements pourraient être situés devant l'ancienne pharmacie et devant le relais St Géraud.

Accord des conseillers.

Madame le Maire fait connaître qu'un alternat va être mis en place le long de la RD 994A durant les travaux de construction du nouveau pont sur le Buëch qui démarrent le 25 mars. Elle informe que de ce fait et compte tenu de la fin prochaine des travaux de la médiathèque de Veynes elle va adresser un courrier au Président du Département avec copie au maire de Veynes afin de rétablir la circulation des poids lourds par le col des Eygaux.

Accord des conseillers.

DEMANDE DU RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'ASPREMONT

Madame le maire souligne que cette question a été débattue plusieurs fois en réunion de commission et qu'il est temps maintenant de donner une réponse à la commune d'Aspremont.

Elle propose donc deux alternatives, soit :

- 1) donner une réponse du conseil avant la fin du mandat après propositions concrètes à la commune d'Aspremont.
- 2) ou attendre les prochaines élections de 2020 et laisser donc la décision au prochain conseil municipal.

Christian BRETON demande si cette requête présente un caractère urgent. Selon Madame le Maire il semble qu'actuellement la commune d'Aspremont a suffisamment de ressource en eau. Cependant, l'alimentation d'une source provenant du captage de l'Adrech doit être abandonnée et la commune d'Aspremont aura donc après cet abandon d'un besoin en eau potable. En tout état de cause, même avec un accord immédiat sur cette vente le raccordement au réseau de notre commune ne pourra se faire qu'après études et réalisations de travaux ce qui demandera un certain délai.

Après un tour de table les conclusions sont les suivantes :

- 3 voix pour donner une réponse avant la fin du mandat
- 1 abstention
- 10 voix pour attendre les prochaines élections de 2020 et laisser la décision au prochain conseil municipal.

Compte tenu du vote, il est donc décidé de ne pas répondre favorablement à cette demande pour le moment. Une réponse dans ce sens sera adressée à la mairie d'Aspremont.

ECOLE

Une rencontre s'est tenue en mairie avec le directeur de l'école pour le cadrage des prochains travaux d'extension de l'école.

Robert RICHIARDONE informe que Madame Nicolas, enseignante, accepte d'installer sa salle de classe dans le préau couvert à partir de la rentrée prochaine jusqu'à la fin des travaux. Ainsi la commune louera un seul algeco durant les travaux qui démarreront le lundi 8 juillet.

Madame le Maire signale un problème à la chaudière de l'école qui se traduit par une forte consommation de fuel et ce malgré une température dans les classes tout à fait correcte Il semble nécessaire de prévoir la visite d'un technicien.

Gilles TOURTET évoque l'opportunité de rendre autonome le chauffage de l'appartement situé au-dessus du bureau de poste.

Madame le Maire fait part du courrier de Madame Annie BLANC qui exprime son mécontentement sur les déjections équinés dans les rues du village.

Un article sera inséré dans la prochaine gazette qui sera distribuée début avril.

La réunion de la commission d'appel d'offres de l'entretien de la voirie communale est prévue mardi 19 mars en mairie.

Séance levée à 19 h 15.